DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE RIVARENNES

Arrêté municipal de police de la circulation n° 05/2024

Stationnement interdit
« Rue du Commerce »
37190 RIVARENNES

LE MAIRE DE RIVARENNES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU les décrets n°85-807 du 30 juillet 1985, n°86-475 et 86-476 du 14 mars 1986 précisant les pouvoirs de police du Maire, du Président du Conseil Général et du Préfet en matière de circulation routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R411.18 et R 411.25,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L.2213.6,

CONSIDÉRANT les travaux de voirie programmés du 17 janvier au 30 avril 2024 dans le centre bourg et la mise en place d'une déviation, notamment par la « Rue du Commerce »,

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation routière, sans inconvénient majeur pour la circulation,

ARRÊTE

Article 1 :

Du mercredi 17 janvier au mardi 30 avril 2024, afin de faciliter le passage des véhicules, notamment des bus scolaires, **le stationnement sera interdit « Rue du Commerce ».**

Article 2 :

Cette réglementation fera l'objet de l'affichage du présent arrêté aux extrémités du chantier. Elle sera également annoncée et signalée conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur.

Article 3 :.

Madame le Maire de Rivarennes est chargée en ce qui la concerne, de l'éxécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à Rivarennes, le 17 janvier 2024

Le Maire

MAIRIE DE RIVARENNES R.F. (Indre-et-Loire)

Agnès BUREAU

Mairie de RIVARENNES - « 8 rue de la Mairie » - 37190 RIVARENNES
☎ 02 47 95 51 43- email : accueil@mairie-rivarennes-37.fr - Site : www.mairie-rivarennes-37.fr